

**Accompagnement des jeunes sortant d'un placement à l'Aide Sociale à l'Enfance au sein des dispositifs d'intermédiation locative**

CP/2020/029

**Service chef de file :**

H - Mission enfance et famille

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin s'est de longue date engagé de façon volontariste à accompagner les jeunes majeurs sortants d'un placement au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Aujourd'hui, alors que leur nombre ne cesse de croître (+ 36,4 %) 225 jeunes bénéficient d'un contrat jeune majeur – près de 430 jeunes confiés atteindront la majorité en 2020 –, il est indispensable de faciliter leur accès au logement ou à un hébergement autonome, dans le droit commun.

Il est proposé à la Commission Permanente de conforter l'offre d'intermédiation locative portée par l'Etat par un accompagnement renforcé de ces jeunes, sans relais familiaux et fragilisés.

Dans le cadre de la délibération adoptée par la Commission permanente le 3 octobre 2016 (N°CP/2016/473), le Département a refondé sa politique à l'intention des jeunes majeurs sortants de placement au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). L'objectif est d'intégrer pleinement l'accompagnement des jeunes majeurs au sein de la politique départementale d'insertion des jeunes adultes bas-rhinois, volonté réaffirmée dans le Plan d'actions Enfance, Jeunesse, Famille 2018-2023 « Un avenir pour nos enfants ».

Par ailleurs, l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'ASE constitue une priorité dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Dans le cadre de la convention signée le 20 décembre 2018 (délibération N°CD/2019/002), le Département s'est engagé avec l'Etat à prévenir les sorties sèches de l'ASE. Pour ce faire, une recette de l'Etat de 155 000 € a été fléchée sur différentes actions de préparation à l'autonomie et d'accompagnement à la sortie de l'ASE, crédits abondés par avenant pour l'année 2019 à hauteur de 35 700 €. Au-delà, le Département du Bas-Rhin a choisi de porter son engagement financier pour l'accompagnement des jeunes majeurs de 2 862 000 € à 3 085 000 € en 2020.

La convention de prévention et de lutte contre la pauvreté a permis une forte mobilisation de l'Etat - Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - sur le volet du logement en faveur de ces jeunes majeurs sortants d'une prise en charge en placement à l'Aide Sociale à l'Enfance. Ainsi, en 2019, un accord et un financement pour l'ouverture de 140 places d'intermédiation locative fléchées pour ce public particulier a été donné par l'Etat à trois acteurs :

- l'Etat qui a réservé 60 des 100 places du dispositif « Jeune Intermédiation Locative » (JIL) aux sortants de l'ASE,
- l'ARSEA pour 60 places en colocation, notamment hors de l'Eurométropole de

Strasbourg, dans des secteurs faiblement dotés en places d'hébergement ou de logements adaptés (sud et nord du département),

- l'Association Foyer Notre Dame (AFND) pour 20 places au sein du « Dispositif Baux Glissants Jeunes » (DBGJ).

Si le dispositif d'intermédiation locative financé par l'Etat dans le cadre du Plan quinquennal en faveur du Logement d'Abord propose aux jeunes, au-delà de la mise à disposition d'un hébergement, un accompagnement social, celui-ci peut cependant s'avérer insuffisant pour le public des sortants de l'ASE, fragilisé par son parcours, le plus souvent isolé, sans adulte bienveillant dans son entourage proche pour le soutenir dans cette acquisition de l'autonomie.

Aussi, en articulation avec l'Etat et la CAF, le Département du Bas-Rhin a souhaité contribuer à cet accompagnement, pour les jeunes sortants des dispositifs bas-rhinois de protection.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Collectivité Européenne d'Alsace succèdera aux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dans tous leurs droits et obligations. Les conventions continueront cependant à se poursuivre dans les conditions prévues jusqu'à leur échéance.

Les financements annuels de cette offre de logements accompagnés s'organisent ainsi :

<b>Porteur de projet</b>	<b>Nombre de places</b>	<b>Financement Etat</b>	<b>Financement CAF</b>	<b>Contribution du Département à l'accompagnement</b>
Etage Projet JIL	60	220 000 €	30 000 €	62 100 € maximum au titre des crédits FSE dans le cadre du Pass'Accompagnement
AFND Projet DBGJ	20	54 000 €	40 000 €	49 500 €
ARSEA Colocation ASE	60	199 200 € dont 28 000 € au titre de la stratégie de lutte contre la pauvreté		39 815 €

L'articulation avec le droit commun est ainsi renforcée - les jeunes intégrant un logement par l'intermédiation locative ne relèvent plus de l'ASE -, tout en s'adaptant aux besoins spécifiques des jeunes issus d'un parcours de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ces dispositifs viennent compléter les dispositifs volontaristes, en faveur de l'insertion des jeunes, mis en œuvre par le Département :

- dans le cadre de sa politique ASE d'accompagnement des jeunes majeurs : 143 places,
- dans le cadre du Plan Département d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées : colocation coachée et Pass'Accompagnement notamment.

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis un avis favorable le 13 janvier 2020.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
45845	65-652418-51	90 000,00 €	90 000,00 €	89 315,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :*

- d'approuver le principe du renforcement de l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance du Bas-Rhin et hébergés dans un dispositif d'Intermédiation locative,*
- d'autoriser la dépense annuelle à hauteur de 89 315 € pour la période 2020 - 2022, selon les montants indiqués ci-dessus, les crédits étant prévus au budget primitif 2020 de la collectivité ,*
- d'approuver les conventions en pièces jointes,*
- d'autoriser le Président à signer les conventions avec les porteurs de projets.*

Strasbourg, le 30/01/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY